



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Joliette, tenue par vidéoconférence à l'heure réglementaire, le 30 mars 2020, où étaient présents le conseiller Luc Beauséjour, les conseillères Claudia Bertinotti et Danielle Landreville, les conseillers Richard Leduc, Yves Liard, Patrick Lasalle, Patrick Bonin et Alexandre Martel formant quorum sous la présidence de M. Alain Beaudry, maire.

20-190 – MESURES SPÉCIALES D'ALLÈGEMENT

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19;

CONSIDÉRANT les nouvelles mesures préventives pour lutter contre la propagation de la COVID-19 et les impacts de celles-ci;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-160;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER le report de tous les échéanciers de taxes foncières 2020 au 15 octobre 2020, le tout sans frais d'intérêt et pénalité jusqu'à cette date.

D'AUTORISER la suspension des frais pour défaut de paiement des factures d'électricité prévus à l'article 4.3 du Règlement 158-2019 et à l'article 4.3.4 du Règlement 158-2020, et ce, jusqu'au 15 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

Copie certifiée conforme

MYLÈNE MAYER
Greffière
01-04-2020